

Questions fréquentes

Nos FAQ sont conçues pour répondre au mieux à toutes vos interrogations.

Veillez trouver les réponses à vos questions ci-dessous.

Si vous ne trouvez pas de réponse à votre interrogation, écrivez-nous à :

✉ accueil@terres-du-lauragais.fr

Quels sont les horaires et jours d'ouverture de la déchetterie ?

Mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Quelles consignes pour la déchetterie ?

Déchets acceptés :

Gravats – Déchets verts – Cartons – Mobilier – Bois – Métaux – Tout venant – DEEE – DMS – Batteries – Huile alimentaire – Huile de vidange - Piles – DASRI – Textile – Cartouche d'encre – Lampes et néons – Radios – Capsules - Pneus

Déchets interdits :

Ordures ménagères – Terre - Médicaments – Produits radioactifs – Amiante – Bouteilles de gaz – Extincteurs – Explosifs, fumigènes, armes, munitions – Panneaux solaires – Déchets d'activité de soins professionnels – Cadavres d'animaux

Règlement :

- * **Le port du masque est obligatoire:** Tout accès sans masque sera refusé.
- * Accès aux particuliers des 31 communes sous présentation du justificatif de domicile.
- * Les professionnels sont limités à la ferraille et aux cartons.
- * L'apport de déchets, en particulier les gravats, est limité à 2m³/foyer/semaine.
- * Les camions plateaux et les véhicules de +3,5t ou d'une longueur supérieure à 8m sont interdits.
- * Les animaux sont interdits.

Le site est-il mis à jour ?

Oui, toutes les semaines. Si vous avez une demande de changement, veuillez envoyer un mail à :

✉ communication@terres-du-lauragais.fr

Où peut-on retirer les caissettes jaunes pour le tri ?

Uniquement pour les 21 communes du centre (Secteur de Villefranche de Lauragais) :

Remplir le formulaire qui se trouve en mairie ou sur le site internet Terres du Lauragais et prendre rendez-vous au 05 61 81 94 94, pour venir retirer la caissette dans nos locaux au 22 chemin de la Camave à Villefranche de Lauragais.

Quelles sont les dates et horaires des permanences juridiques ?

Dans ce cadre, il vous est proposé des **consultations gratuites avec des avocats** :

- * **au pôle de proximité de Caraman de la Communauté de Communes Terres du Lauragais** : 7 avenue du 8 mai 1945 - 31460 Caraman

Inscriptions au : [05 31 50 45 34](tel:0531504534) ou [05 31 50 45 50](tel:0531504550)

- * **au pôle de proximité de Nailloux** de la Communauté de Communes Terres du Lauragais : 1 rue de la république - 31560 Nailloux
- * **Permanence Nailloux**: le 2^{ème} vendredi du mois pair. Inscriptions au : [05 34 66 91 64](tel:0534669164)
- * **Permanence Caraman** : le 1^{er} jeudi du mois tous les 2 mois. Inscriptions au [05 31 45 50 34](tel:0531455034)

Aucune condition n'est nécessaire pour avoir recours à ce service qui est accessible aux habitants de tous les territoires.

Pour en savoir plus sur le CDAD, cliquer [ici](#)

A qui dois-je m'adresser pour une réclamation de factures impayées ?

Vous pouvez appeler l'accueil au [05 31 50 45 50](tel:0531504550) qui vous redirigera vers le service finances de la collectivité.

J'ai des questions concernant le SPANC...

Cette compétence est assurée par **Réseau31**. Toute demande peut être directement transmise au **Pôle contrôle**, par le demandeur, depuis le site internet de [Réseau31](#). Les tarifs des contrôles assainissement sont également en ligne sur le site internet de [Réseau31](#).